

# **REGLEMENT JEU PRECAD**

## **ARTICLE 1 : Objet**

La société PRECAD, immatriculée au RCS **Rennes sous le numéro B 502 753 023** dont le siège social est situé au 9, rue de la Gressaudière 35170 BRUZ, organise un jeu qui permet de gagner de nombreux cadeaux offerts par les annonceurs du réseau PRECAD. Ce jeu se déroulera du 13 Octobre 2008 au 30 Octobre inclus aux horaires d'ouverture et de fermeture des points diffuseurs mentionnés dans l'article 3.

## **ARTICLE 2 : Participation**

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures, résidant en France Métropolitaine, à l'exception des personnels des sociétés ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation. Il est gratuit et sans obligation d'achat.

La participation est limitée à une seule personne par foyer (même nom, même adresse). Toute fraude sur ces points entraîne l'invalidation du candidat.

## **ARTICLE 3 : Fonctionnement du jeu**

Le jeu consiste pour le joueur à répondre aux questions posées dans la feuille de présentation du jeu et à déposer le bulletin réponse dans l'urne prévue à cet effet devant l'un des quatre points diffuseurs détenteurs d'écrans de la société PRECAD mentionnés ci-dessous :

Boulangerie AUBERT	CC Le Bretagne	35131 CHARTRES DE BRETAGNE
Boulangerie BOUETARD	35, Rue de Rennes	35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE
Boulangerie DUBOIS	7, Place du Vert Buisson	35170 BRUZ
Boulangerie DUBOIS	2, Place du Docteur Joly	35170 BRUZ

## **ARTICLE 4 : Le tirage au sort**

A la fin du jeu, un tirage au sort sera effectué par une personne de la société PRECAD parmi tous les bulletins déposés dans les urnes prévues à cet effet. Seuls les bulletins comportant les bonnes réponses et l'ensemble des renseignements demandés pourront être gagnants. Le tirage au sort aura lieu le 31 Octobre 2008 à la boulangerie BOUETARD (article 3).

## **ARTICLE 5 : Les lots**

Ce jeu est doté de 63 lots : Ces lots ne pourront être échangés ni contre d'autres prix, ni contre leur valeur en espèces. La société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations.

Liste des lots:

1<sup>er</sup> lot : 1 GPS TAKARA GP37+ kit oreillette GSM Bluetooth offert par le garage Hamon Chartres de Bretagne (valeur 299€)

2<sup>ème</sup> lot : 1 tireuse à bière offerte par le magasin EXPERT Bruz (valeur 150€)

3<sup>ème</sup> lot : 1 coffret sommelier et dégustation offert par les CUISINES DAGIER Bruz (valeur 55€)

4<sup>ème</sup> lot : 1 paire de jumelles offerte par OPTIQUE LEBEC Noyal Châtillon sur seiche (valeur 52€)

5<sup>ème</sup> lot : 1 soin du visage pour femme offert par IDEAL BEAUTE INSTITUT Noyal Châtillon sur seiche (valeur 51€)

6<sup>ème</sup> lot : 1 repas pour 2 personnes offert par le restaurant LES SABLINES BRUZ (valeur 45€ hors boissons)

7<sup>ème</sup> lot : 1 coffret wonder box « bulle de bien-être » offert par THOMAS COOK Bruz (valeur 39.90€)

8<sup>ème</sup> lot : 1 orchidée offerte par ANNE-SOPHIE Artisan fleuriste Noyal Châtillon sur seiche (valeur 32€)

9<sup>ème</sup> lot : 1 menu gourmet au restaurant LE GALOPIN (Rennes) offert par BRUZ AUDITION Bruz (valeur 31€ hors boissons)

10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> lot : 2\*1 orchidée offertes par L'ATELIER DES SENS Bruz (valeur 30€)

12<sup>ème</sup> lot : 1 repas pour 1 personne offert par L'AUBERGE DE REAN Pont-Réan (valeur 28.50€ hors boissons)

13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> lot : 1 bouquet de fleurs offert par ANNE SOPHIE Artisan fleuriste Noyal Châtillon sur seiche (valeur 25€) et 1 repas pour 1 personne offert par le restaurant LA BRAISE Chartres de Bretagne (valeur 25€ hors boissons)

15<sup>ème</sup> lot : 1 Passtop Pianissimo standard offert par ENTENDRE Bruz (valeur 22€)

16<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> lot : 1 soin complet du cuir chevelu René Furterer offert par CLAUDINE COIFFURE Noyal Châtillon sur seiche (valeur 20€), 1 panier découvertes offert par LA MAISON DES SAVEURS Bruz (valeur 20€) et 1 bon cadeau offert par LES P'TITS LOULOUS Bruz (valeur 20€)

19<sup>ème</sup> au 21<sup>ème</sup> lot : 3\*1 bouteille de Champagne offertes par LE CELLIER BRUZOIS (valeur 18.50€)

22<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> lot : 2\*2 repas livrés à domicile offerts par MANNICK Bruz (valeur 17.10€)

24<sup>ème</sup> au 33<sup>ème</sup> lot : 10\*1 bon d'achat offert par SEULEMENT POUR VOUS Bruz (valeur 15€)

34<sup>ème</sup> au 38<sup>ème</sup> lot : 5\*1 pizza pour 2 personnes dans la gamme classique ou monde offerte par PIZZA SPRINT Bruz (valeur 13.40€ ou 14.50€)

39<sup>ème</sup> au 48<sup>ème</sup> lot : 10\*1 sacoche reporter RG512 offerte par CLERMONT OPTIQUE Bruz (valeur 13€)

49<sup>ème</sup> au 56<sup>ème</sup> lot : 5\*2 places de cinéma au grand logis Bruz offertes par MATSIMMO Bruz et 2\*2 places de cinéma au grand logis Bruz offertes par OPTIQUE GIBOIRE Bruz (valeur 10.40€).

57<sup>ème</sup> au 62<sup>ème</sup> lot : 3\*2 places de cinéma à l'Espérance à Chartres de Bretagne offertes par HARDY OPTIQUE Chartres de Bretagne, 2\*2 places de cinéma à l'Espérance à Chartres de Bretagne offertes par L'EPICERIE ITALIENNE Chartres de Bretagne et 1 panier découvertes offert par LA MAISON DES SAVEURS Bruz (valeur 10€).

63<sup>ème</sup> lot : 1 séance d'essais gratuite saunas et spas pour 4 personnes offerte par SPA 35 (pas de valeur marchande).

## **ARTICLE 6 : Remboursements**

Tout participant au jeu peut obtenir sur demande à l'adresse ci-dessous le remboursement du timbre nécessaire à l'envoi de la demande de communication du présent règlement qui sera remboursé au tarif lent en vigueur, le remboursement des frais de connexion internet correspondant à la consultation du règlement sur la base d'une connexion internet de 3 minutes au tarif local heure pleine de France telecom en vigueur et sur présentation d'un justificatif du fournisseur d'accès indiquant la date et l'heure de la connexion. Les

participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement, utilisateurs de cybercable...) ne pourront pas obtenir de remboursement. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard à la date de clôture du jeu(le cachet de la poste faisant foi). Le remboursement sera limité à un par foyer (même nom, même adresse).L'adresse pour cette requête est : Jeu PRECAD 9, rue de la Gressaudière 35170 BRUZ.

## **ARTICLE 7 : Modifications**

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Leur responsabilité ne saurait être engagée si quelques cas fortuits ou de force majeure imposaient quelque modification que ce soit au présent jeu. L'organisateur se réserve la possibilité d'exercer toutes poursuites en cas de falsification(s) caractérisée(s).La société organisatrice tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

## **ARTICLE 8 : Publication**

La liste des gagnants sera affichée dans les quatre points de diffusion (article3). Les gagnants autorisent par avance les organisateurs du jeu à publier leur nom, adresse, et à les utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent jeu, sans que cette publication puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

## **ARTICLE 9 : Informations Générales**

### **9.1 Retrait des lots**

Le retrait des coupons gagnants se fera auprès du diffuseur (boulangerie) chez lequel le participant aura déposé son bulletin(le participant n'oubliera pas de mentionner ce nom sur son coupon de participation).Les gagnants n'ayant pas réclamés leur lot sous quinze jours (à compter de la publication des gagnants) seront avisés par mail, téléphone ou lettre simple de leur gain et des modalités de mise à disposition de leur lot. Si le gagnant ne peut être informé ou si le lot n'est pas réclamé par ledit gagnant dans un délai de 30 jours (à compter de la publication des gagnants et à l'exception des sacoches reporter RG512 et de la tireuse à bière à retirer avant le 15 Novembre 2008), ce lot demeurera la propriété des annonceurs.

### **9.2 Dépôt du règlement**

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, déposé via DEPOTJEUX.COM en la SCP LACHKAR GOUGUET, huissiers de justice à Paris, 156 rue Montmartre 75002.Le règlement sera consultable pendant la période du jeu sur le site [www.depotjeux.com](http://www.depotjeux.com).